

ASA DU CANAL D'ILLE

23 avenue Pasteur

66130 ILLE SUR TET

Tél. : 04 68 50 22 08

Courriel : asacanalville@gmail.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS 5-2024

REUNION DU 17 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept juin à dix-huit heures, ont été convoqués pour une réunion du Conseil Syndical, les syndics de l'ASA du Canal d'Ille, au bureau de l'ASA, 23 avenue Pasteur à Ille sur Têt.

La séance est présidée par Thibaud MARGALET, Président de l'ASA, Robert GILI, Syndic, faisant office de secrétaire.

Présents : Madame Béatrice BOUZAN et Messieurs José COLCHERO, Robert GILI, Thibaud MARGALET et Marc SIMON, syndics titulaires et Monsieur Etienne MARGALL, syndic suppléant.

Objet : Compte Administratif et Compte de Gestion 2023

Le Président donne la parole à Agnes Xatard afin qu'elle présente le compte administratif et le compte de gestion 2023. Elle rappelle que l'année se termine avec un excédent de fonctionnement de 2 220,26 € et un déficit d'investissement de 54 854,61 €.

COMPTES 2023					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Articles	Dénominations	Réalisé	Articles	Dénominations	Réalisé
6068	Autres matières	55,57	70388	Autres recettes et rede.	0,00
615221	Entretien batiments publics	1 154,00	7015	vente de parcelle	0,00
615232	Voies et réseaux	2 937,29	70686	Redevances rôle	124 878,68
6168	Primes d'assurances	1 424,99	6459	Remboursement MSA	471,36
623	Annonces et insertions	190,17			
6281	Concours divers (Cot. ACAV)	1 070,00			
635	Taxes foncières	4 425,00			
637	Autre impôts (AE RMC)	108 477,00			
66111	Intérêts d'emprunt	3 379,07			
673	Annulations de titres	16,69			
	TOTAL	123 129,78		TOTAL	125 350,04
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Articles	Dénominations	Réalisé	Articles	Dénominations	Réalisé
1641	Emprunt travaux	165 223,68	1322	Subvention Région Occitanie	36 514,80
			138	Subvention Agence de l'Eau	58 880,00
			138	Subvention Département des PO	14 974,27
	TOTAL	165 223,68		TOTAL	110 369,07

Après discussion, le syndicat décide à l'unanimité :

- Approuve les comptes administratif et de gestion 2023 ;
- Autorise le président à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.



Le Président de l'ASA,
Thibaud MARGALET